

# Avis public



Rivière-des-Prairies  
Pointe-aux-Trembles

**Montréal** 

## ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS EST DONNÉ QUE** lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 21 décembre 2022 le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA22-E195**

« Règlement abrogeant les règlements d'emprunt numéro RCA13-E110 et RCA13-E111 »

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le **20 mars 2023**.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 24 mars 2023

Le secrétaire d'arrondissement  
Me Joseph Araj

*Cet avis et cette résolution peuvent également être consultés sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : [ville.montreal.qc.ca/rdp-pat](http://ville.montreal.qc.ca/rdp-pat)*